

[Financement des CREAI en faveur des personnes en situation de vulnérabilité en 2018](#) [1]

[Instruction n° DGCS/3C/CNSA/2018/126 du 22 mai 2018 relative au financement des Centres Régionaux d'Etudes, d'Actions et d'Informations \(CREAI\) en faveur des personnes en situation de vulnérabilité en 2018](#) [2]

Circulaires.legifrance.gouv.fr, 25 juin 2018

Cette instruction a pour objet de préciser le montant des crédits délégués par l'État et la CNSA pour le financement des CREAI en 2018 et d'indiquer les orientations de leur utilisation.

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/financement-des-creai-en-faveur-des-personnes-en-situation-de-vuln%C3%A9rabilit%C3%A9-en-2018>

[2] <http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=43675>